



## Course Croisière des Ports Vendéens 37<sup>ème</sup> édition

2023

### Avenant N° 2

L'article 14.5 de l'avis de course est modifié comme ci-dessous :

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec CVL

L'article 19.1 des règles de sécurité :

L'émargement retour par SMS sera transmis au 06 07 21 46 38

L'article 19.2 des règles de sécurité :

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal de course 72 ou sur mobile 06 26 54 82 07 téléphone ou SMS

Le 30 juin 2023 affiché à 12h30

Le président du comité de course  
Patrick LE GAL



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72